



Code de conduite

La Guilde canadienne des médias souhaite favoriser une atmosphère de collaboration, de civilité, de créativité et d'inclusion parmi tous ceux qui font du travail syndical.

Les employés, les dirigeants et les bénévoles de la Guilde sont censés collaborer entre eux pour s'assurer que les intérêts des membres passent avant tout.

À cette fin, on s'attend à ce que toutes les personnes faisant un travail syndical soient respectueuses les unes des autres.

Les comportements perturbateurs et/ou antagonistes ne seront pas tolérés, ignorés ou excusés.

Ces comportements peuvent inclure, sans s'y limiter :

- des cris de colère fréquents ou des explosions
- des commentaires ou des gestes désobligeants
des insultes personnelles
l'exclusion ou le rejet d'une personne
la diffusion de ragots, de rumeurs, de blogues négatifs, la cyberintimidation.
- la communication dévalorisante, insultante ou humiliante
intimidation
représailles, intimidation, sabotage
porter de fausses accusations
- commentaires inappropriés par courriel ou sur les médias sociaux
- le non-respect de la confidentialité des renseignements privilégiés de la Guilde concernant les membres ou le personnel de la Guilde.

Tous les représentants élus et les employés acceptent de respecter ce code de conduite, les autres politiques de la Guilde et les Statuts et règlements de la Guilde.

Autorisé par le CEN le 10 juin 2020